



Vendée Nature Environnement
Fédération départementale des associations
de protection de la nature et de l'environnement



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDEE



Communiqué de presse

8 juin 2017

Projet de port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer : pour nous, c'est toujours non !

La communauté de communes du Pays de St-Gilles-Croix-de-Vie a repris le projet de port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer et le soumet à une concertation préalable du public. Pour nos associations : France Nature Environnement Pays de la Loire, Vendée Nature Environnement, la LPO 85, Coorlit 85 et le Comité pour la Protection de la Nature et des Sites, c'est toujours NON.

Un « nouveau » dossier pour un vieux projet

La communauté de communes du Pays de St Gilles-Croix-de-Vie présente au public un projet qui n'est autre que celui de l'enquête publique de 2011, agrémenté de modifications à la marge censées lever les points de blocage ayant conduit au retrait du projet initial. Mais il s'agit bien du même site, dont les enjeux patrimoniaux sont déniés, et l'on y retrouve les mêmes composantes fondamentales : creusement de l'estran pour y établir un chenal d'accès, percement du massif dunaire, implantation de « récifs » artificiels au devant du chenal, creusement d'un bassin portuaire dans les terres en périphérie du bourg de Brétignolles...

Un « nouveau » projet mais les mêmes constats

Les conséquences d'un tel projet sur le littoral à court, moyen et long terme, ainsi que sur l'avenir des espaces agricoles et naturels, sont tout aussi mauvaises que dans la version de 2011. « Nos associations ont analysé le dossier soumis à la concertation et nos points de divergence exprimés en 2011 sont pour l'essentiel toujours d'actualité », déclare Yves Le Quellec, président de Vendée Nature Environnement ; « un tel parti d'aménagement serait la cause de dommages de grande ampleur à l'environnement, et ce littoral caractérisé par une dynamique érosive significative doit être préservé de tout projet de ce type. »

Une opposition maintenue et toujours aussi résolue

Pour Frédéric Signoret, président de la LPO 85, « il est impensable de valider un projet conçu avec un logiciel d'aménagement du territoire des années 1970-80, alors qu'en ce début de 21^e siècle les défis écologiques et climatiques sont criants et doivent être intégrés dans la planification urbaine et l'aménagement de nos territoires ». Marie-France Simonnet, présidente de Coorlit 85 et de l'association locale CPNS, confirme : « nous nous opposons à ce projet de port de plaisance à Brétignolles-sur-Mer et nous nous exprimerons en détail lors des échéances administratives à venir ».